



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 266

Modifiant le règlement numéro 260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 36 000 \$ pour des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Saint-Joseph

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 13 février 2023, le règlement numéro 266 modifiant le règlement numéro 260 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 36 000 \$ pour des travaux de prolongement des services municipaux sur la rue Saint-Joseph.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 36 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 31 mai 2023.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 5 juin 2023.
Annick Lafontaine
Greffière